

**OBJET ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL
DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE (AFCCRE)**

Capitale de l'Outre-Mer français, Saint-Denis est également la principale ville européenne de l'Océan Indien.

Aujourd'hui, les collectivités locales sont les territoires pertinents de la mise en œuvre de nombreuses politiques européennes : développement économique, développement durable et protection de l'environnement, politique de la ville pour n'en citer que quelques-unes.

Or pour influencer sur les politiques européennes, il faut prendre position sur les questions intéressant l'Europe qui concernent le monde local et régional.

Seule, il est difficile pour une commune de faire entendre ses arguments, sa voix. Faire partie d'un réseau facilite la diffusion des idées.

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) qui regroupe quelque 2 000 collectivités territoriales françaises est un interlocuteur reconnu des institutions européennes.

Ses principaux buts sont :

- obtenir, renforcer et défendre l'autonomie des collectivités territoriales,
- faciliter leur gestion et contribuer à leur prospérité,
- développer l'esprit européen dans les collectivités territoriales - communes, départements et régions - afin de promouvoir une fédération des Etats européens basés sur l'autonomie des collectivités territoriales,
- assurer une participation et la représentation des collectivités territoriales dans les organismes européens et internationaux,
- œuvrer pour que le Comité des Régions de l'Union Européenne, assemblée représentative des collectivités locales et régionales, dispose d'une autonomie et d'un pouvoir plus large au sein des institutions européennes,
- œuvrer pour le Parlement Européen devienne une assemblée législative de plein exercice.

Appartenir à un tel réseau serait une plus-value considérable pour Saint-Denis, ce, d'autant plus que l'AFCCRE s'investit depuis cette année dans le domaine de la coopération décentralisée, ce qui représente une opportunité intéressante notamment dans la mobilisation de fonds pour nos actions de coopération.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande, en conséquence :

Rapport n° 09/4-35

- de prendre la décision d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE),
- de m'autoriser à remplir les formalités nécessaires,
- d'approuver le versement de la cotisation d'un montant de 5 550,00 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL
DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE (AFCCRE)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-35 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Décide d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) après avoir pris connaissance de ses buts.


ARTICLE 2

Autorise le Maire à remplir les formalités nécessaires.

ARTICLE 3

Approuve le versement de la cotisation 2009 d'un montant de 5 550,00 € sur la ligne budgétaire Chapitre 011 - Article 6281.

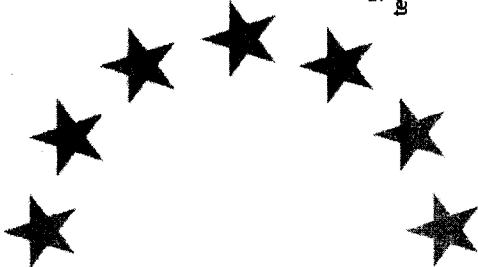
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 JUIL. 2009**

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE

L'AFCCRE, c'est qui ? c'est quoi ? comment ?

afccre

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe



AFCCRE

Les collectivités locales et régionales au coeur de la construction européenne

2 000 collectivités territoriales françaises, communes, départements, régions et groupements de commune représentant près de 60 millions d'habitants.

Un réseau de 100 000 collectivités territoriales en Europe.

50 ans d'expérience au service de la construction européenne et des collectivités territoriales françaises.

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), est une association nationale créée en 1951 sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus locaux, au premier rang desquels figurent Jacques CHABAN-DELMAS et Gaston DEFFERE.

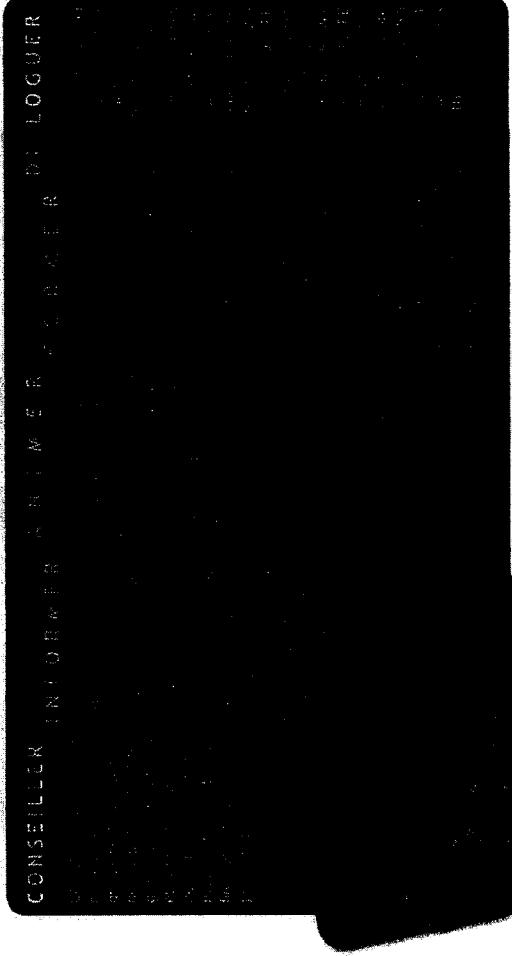
A l'origine du développement des jumelages au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié son champ d'action pour couvrir, aujourd'hui, l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

L'AFCCRE compte aujourd'hui près de 2 000 adhérents : communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Elle est actuellement présidée par Louis LE PENSEC, ancien Ministre, membre honoraire du Parlement, Vice-Président européen du CCRE et membre du Bureau Exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

L'AFCCRE constitue la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne, qui rassemble plus de 100 000 collectivités territoriales en Europe et qui est présidée par Michael HÄUPL, Maire et Gouverneur de Vienne qui a succédé à Valéry GISCARD D'ESTAING.

Elle est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004 et présidée par Bertrand DELANOË, Maire de Paris.

CONSEILIER INFORMATIONNEL MEMBER CHAIRER DU LOGUER



LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

EUROPE ET SERVICES PUBLICS LOCAUX

Président : Philippe LAURENT
Maire de Sceaux, Conseiller Général des Hauts de Seine, Vice-Président la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre.

Objectifs : sensibiliser les collectivités territoriales à l'importance des initiatives réglementaires européennes sur l'action publique locale, être un lieu de débat sur les évolutions ayant un impact sur les services publics locaux et permettre de faire entendre la position des membres sur ce sujet.

COHESION TERRITORIALE

Président : Pierre JARLIER
Sénateur-Maire de Saint Flour.
Objectifs : réfléchir aux problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des fonds structurels pour la période 2007-2013 et aborder les questions concernant la réforme de la politique de cohésion après 2013.

EUROPE ELARGIE

Président : François PESQUAÏEN
Sénateur-Maire de Liffon, Président de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise.
Axes de travail : l'impact de l'élargissement sur les collectivités territoriales, le renforcement des partenariats avec les nouveaux Etats membres, le développement des échanges d'expériences dans la mise en oeuvre, au plan local, des politiques communautaires.

FRANCO - ALLEMAND

Président : Sylvie LENOURRICHEL
Vice-Présidente du Conseil Général du Calvados, Maire de La Lande sur Drôme.

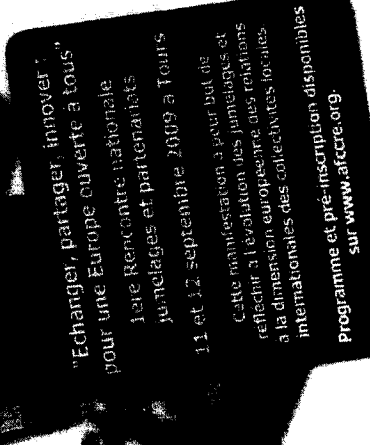
La commission franco-allemande du CCRE est le cadre permettant aux collectivités territoriales d'examiner les questions communes aux deux pays et de renforcer le lien entre collectivités territoriales allemandes et françaises.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Président : Roman DANTEC
Vice-Président de la Communauté Urbaine de Nantes Métropole.
Objectifs : faciliter les échanges sur la mise en oeuvre, au plan local, de la réglementation communautaire et dégager des positions communes sur les législations en préparation.

EUROPE COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

Président : Daniel GROSCOLAS
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.
Objectifs : promouvoir la dimension européenne de l'aide au développement. Suivi des programmes européens de soutien à la coopération décentralisée, suivi des travaux de la Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement et promotion d'initiatives de coopération conjointe avec des partenaires européens en direction des pays du Sud.



"Echanger, partager, innover" pour une Europe ouverte à tous.
1ère Rencontre nationale jumelages et partenariats 11 et 12 septembre 2009 à Tours
Cette manifestation a pour but de réfléchir à l'évaluation des jumelages et à la dimension européenne des relations internationales des collectivités locales.
Programme et pré-inscription disponibles sur www.afccre.org.

AFCCRE

10, rue Alsace Lorraine 45000 Nohant-le-Vivier France